

Date de la convocation : 23/09/2025
Nombre de membre en exercice : 17
Nombre de membres consultatifs : 2

Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : /

Le trente septembre deux mille vingt-cinq à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Etai^{ent} présents 9 membres du Conseil d'Administration :

- **Membres à voix décisionnelle** Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Madame Marilou PADILLA-RATELADE, Madame Nicole BERTHON, Madame Geneviève BENEDETTO, Madame Patricia TILLET, Madame Marine COUZELAS, Monsieur Joel CONTINSUZAT, Madame Martine TABONE, Monsieur Adrien SEIXAS, Madame Gisèle PATAUX.

Secrétaire de séance : Madame Marine CARRICO

Numéro : DLAS20253009-010

Matière : 8.2 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES – AIDE SOCIALE

Objet : RESIDENCE AUTONOMIE LES ACACIAS : AUTORISATION DE MONSIEUR LE PRESIDENT A SIGNER UNE CONVENTION ENTRE L'EHPAD D'USSEL ET LA RESIDENCE AUTONOMIE LES ACACIAS CONCERNANT LA DEFINITION DES MODALITES D'ORGANISATION DES RELATIONS ET PARTENARIATS

Vu la Décision du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale autorisant la reprise par ce dernier des activités de foyer-logements pour personnes âgées et d'hébergement d'urgence gérées par l'Association du Foyer-Résidence de « La Jaloustre » jusqu'à la date de son placement en liquidation judiciaire ;

Vu le jugement du Tribunal de Grande Instance de Brive-la-Gaillarde, en date du 21 février 2012, prononçant la liquidation judiciaire de l'Association du Foyer-Résidence de « La Jaloustre » et ordonnant la poursuite d'activités jusqu'au 6 mars 2012 pour les besoins de la liquidation ;

Vu l'Arrêté N° 12ASPAH058 du Conseil Général de Corrèze, en date du 22 mars 2012, portant transfert du Foyer-Logements de « La Jaloustre », d'une capacité de 30 places, au profit du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel, à compter du 7 mars 2012, Considérant la volonté du CCAS de renforcer un partenariat avec l'EHPAD d'USSEL et la résidence Autonomie les Acacias en définissant des modalités d'organisation des relations et des partenariats.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ussel à signer avec l'EHPAD une convention de partenariat avec la résidence Autonomie les Acacias.

Fait en Mairie d'Ussel, le 1^{er} octobre 2025

Accusé de réception en préfecture
019-261927511-20251001-DLAS20253009-10-DE
Date de télétransmission : 03/10/2025
Date de réception préfecture : 03/10/2025

Le Maire,
Président du Centre Communal
d'Action Sociale,
Vice-Président du Conseil
Départemental de la Corrèze,

Christophe ARFEUILLERE